

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 10454 du 7 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ1805773S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60396 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2018 :

Dupouy Frédéric NIGEND : 142 551 NLS : 5 281 956

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2018 :

Prouvost Mathieu NIGEND : 142 235 NLS : 8 001 689

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2018 :

Vandwalle Maxime NIGEND : 227 386 NLS : 8 075 714

Hubert Quentin NIGEND : 241 203 NLS : 8 088 024

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2018 :

Dujardin Simon NIGEND : 312 992 NLS : 8 108 575

Mérida Laurent NIGEND : 318 671 NLS : 8 111 415

Bossy Arnaud NIGEND : 323 335 NLS : 8 113 925

Dumortier Maxime NIGEND : 301 447 NLS : 8 090 435

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2018.

Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
J.-P. MICHEL